

# Trafic de drogue : onze ans de prison à l'auteur de la fusillade

Hier soir, la justice a condamné Abdenmour Bougad à onze ans de prison. Elle a retenu l'intention de tuer Sofiane Djerboua, l'ex-copain. Une amitié et des vies brisées par un important trafic de stupéfiants.

Natacha LONGERAY

natacha.longeray@maine-libre.com

**C**e gamin, je l'aime bien », confie Maître Jean-Philippe Peltier en aparté. « Ça fait dix ans que je le suis. » Dix ans de conneries... jusqu'à cette nuit du 22 au 23 février 2012, où Abdenmour Bougad tire sur un ex-copain Sofiane Djerboua, devenu compagnon d'argent facile.

**« Rien n'autorise de prendre le bien le plus précieux »**

Les deux potes trafiquent. Les montants et les quantités avancés par l'accusé sont impressionnants : environ 25 kg de résine de cannabis par mois depuis novembre 2011, à raison de 2 000 € le kilo. Faites le calcul : le trafic pourrait porter sur

100 kg de shit et quelque 200 000 € brassés ! De quoi attiser les convoitises et semer le trouble dans le quartier des Glonnières au Mans. Durant ce procès, il y a eu des témoins (deux en particulier) qui ont préféré ne pas venir. Un troisième, Hamid Ben Salam, avait entre-temps été assassiné. Abattu par un jeune de 16 ans en février 2013. Lui aussi trafiquait.

« Un règlement de compte entre crapules ? Non, ce n'est pas le sujet », estime pourtant l'avocat général Liverato. Pour lui, il n'y a qu'un seul sujet : la tentative de meurtre, passible de 30 ans de réclusion criminelle.

« Ni des vestes, ni des doudounes, ni du cannabis, ni des carottes, rien n'autorise de prendre le bien le plus précieux : la vie », argumente également l'avocat de la victime, Maître Olivier Godard.

## Des écoutes téléphoniques accablantes

Le ministère public requiert 18 ans de prison. Une lourde peine s'appuyant sur des écoutes téléphoniques accablantes. Extraits : « Je lui ai mis quatre balles, je voulais le tuer » ; « Je n'avais qu'une chose en tête : c'est de les rayer de la carte » ; « Je voulais les percer, leur mettre des coups de perceuse dans les genoux. Ils vont finir à quatre pattes ». Des propos qu'Abdenmour Bougad a tenus lors de sa cavale, de trois semaines, qui a suivi la fusillade.

« On n'est pas là pour juger un récit, mais des faits. La réalité, c'est qu'il n'y a eu aucune mesure de protection prise par les enquêteurs », plaide Maître Peltier. « On est tellement dans l'excès, qu'on ne peut pas prendre ça au sérieux. » Il ne faut pas oublier que

« celui qu'on écoute est celui qui a fait feu, celui qui est en cavale, celui qui va aller en prison et qui ne va pas voir son fils ».

« La dernière écoute téléphonique, c'est la fin du délire. Il veut se rendre et prendre un rendez-vous avec son avocat. » Maître Peltier est parvenu à diminuer la peine : onze ans de prison. C'est le prix qu'Abdenmour Bougad, 27 ans, devra payer pour avoir tiré sur Sofiane Djerboua, 25 ans.

Ces deux garçons, qui ont grandi ensemble dans le quartier des Glonnières, sont repartis chacun de leur côté, menottes aux poignets : direction la Maison d'arrêt de Coulaines pour l'un et la prison de Nantes pour l'autre.

# Il publie un faux avis d'obsèques... de sa propre mort

Un jeune Ornais vivant par intermittence dans la Sarthe, où il a été condamné et incarcéré à de multiples reprises, a fait publier la se-

Cet avis d'obsèques, paru dans la presse le vendredi 12 septembre, a suscité l'intérêt des forces de l'ordre. Simon, jeune Ornais de 26 ans, était

« défunt », qui n'était pas au courant du subterfuge.

Pour le responsable du site internet « Funéraire info » spécialiste

arriver à n'importe quels services de pompes funèbres. L'homme en question est un escroc professionnel ».

Selon l'AFP, « le parquet a eu confir-